

Enquête publique - Elaboration d'un Règlement Local de Publicité

Bilan de la concertation approuvé par le Conseil Municipal le 04 octobre 2019

Je soussigné, Yves LAPORTE, Maire de la Commune de Donzenac (19), certifie que, conformément aux dispositions de la délibération du 03 juin 2016 prescrivant l'élaboration d'un règlement local de publicité, la commune de Donzenac a mis en œuvre le dispositif de concertation suivant :

- Informations régulières par voie d'affichage à la mairie et dans les panneaux des villages, sur la borne interactive à l'entrée de la mairie, sur le panneau lumineux sur la place de la Mairie et sur le site Internet de la commune,
- Parutions dans les bulletins municipaux,
- Réunion publique le 24 septembre 2019,
- Mise à disposition des documents d'étude et d'élaboration du dossier d'arrêt du projet de révision,
- Ouverture en Mairie d'un recueil des observations jusqu'à l'enquête publique,
- Enregistrement des demandes des particuliers.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Donzenac, le 17 janvier 2020

Le Maire,

Yves Laporte

